

LE SOCIALISME

DOCUMENT

Défendre les libertés d'expression sur la Palestine : un enjeu académique

<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/151123/defendre-les-libertes-dexpression-sur-la-palestine-un-enjeu-academique>

Le 15 novembre 2023

(J'ai supprimé l'écriture inclusive. – J-C Tardieu)

Face aux « *intimidations, diffamations et restrictions de la parole scientifique* » au sein des universités depuis les événements dramatiques du 7 octobre, plus de 1300 chercheurs et universitaires dénoncent « *ce climat de menace qui engendre peur et autocensure au détriment de la libre expression* ». Ils et elles souhaitent réaffirmer leur « *droit de pouvoir soutenir des causes et exprimer des solidarités à titre individuel, comme tout citoyen.* »

Le 9 octobre dernier, la Ministre de l'ESR adressait une lettre aux présidents d'université et directrices et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche où elle rappelait que la France « a exprimé sa pleine solidarité envers Israël et les Israéliens ».

Par là même, elle invitait les chefs d'établissement à faire respecter « la loi et [l]es principes républicains » en apportant « à tout manquement les sanctions disciplinaires et suites judiciaires appropriées, y compris en les signalant au Procureur de la République, en application de l'article 40 du Code de procédure pénale ». Elle mentionnait également « la possibilité d'étudier des procédures de dissolution de toute structure s'engageant dans des agissements répréhensibles ».

Le 12 octobre, le Président-directeur général du CNRS envoyait un message à l'ensemble des agents pour leur rappeler que, « dans le contexte de l'actualité dramatique du Proche-Orient », leur liberté d'expression est « encadrée par les règles de droit applicables à tous et toutes, en particulier celles concernant l'injure, la diffamation, toute atteinte concernant les lois mémorielles, l'apologie du terrorisme, l'incitation à la haine ou à la violence ou tout autre manquement prévu par la loi, qui peuvent faire l'objet de poursuites pénales et disciplinaires ».

Si l'on ne peut qu'adhérer aux principes éthiques à l'origine de ces dispositifs légaux, force est de constater que ces rappels à la loi s'inscrivent dans un moment particulier où se multiplient les injonctions à soutenir de manière inconditionnelle la politique de l'État israélien et à couper court à toute forme de discussion ou d'analyse contradictoire.

Ainsi, des chercheurs et enseignants-chercheurs subissent en ce moment des procédures disciplinaires relatives à leurs expressions plurielles, privées ou professionnelles, qui dérogent à la ligne du gouvernement français et qui sont taxées d'apologie du terrorisme.

Cela a installé un climat de délation, de censure et d'autocensure (annulation ou report d'événements scientifiques) rapporté par plusieurs collègues, dont des précaires. En effet certains ont fait l'objet de poursuites internes encouragées par l'institution ; d'autres ont été exclus des comités scientifiques de revue où ils siégeaient; d'autres ont été menacés et poussés à démissionner d'organismes de coordination scientifique, d'autres enfin convoqués pour des conseils de discipline en vue d'éventuelles sanctions suite à leur prises de position ou travaux de divulgation scientifique. La tribune ci-dessous est publiée à leur initiative.

« Nous chercheurs, juristes, anthropologues, sociologues, historiens, géographes, économistes, politistes, spécialistes des sociétés du Moyen-Orient et des mondes arabes, ainsi que nos collègues de l'ESR solidaires »

Nous souhaitons interpeller nos tutelles et collègues face aux faits graves de censure et de répression auxquels nous assistons dans l'espace public français depuis les événements dramatiques du 7 octobre. Au sein de nos universités, nous subissons des intimidations, qui se manifestent par l'annulation d'événements scientifiques, ainsi que des entraves à l'expression d'une pensée académique libre.

Nous recensons de plus en plus de messages envoyés par les directions des universités, des laboratoires de recherche, du CNRS et par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche lui-même, invitant les chercheurs et enseignants-chercheurs à signaler l'expression des idées jugées non conformes. Des accusations graves d'antisémitisme ou d'apologie du terrorisme ont déjà été proférées à l'encontre de certains collègues spécialistes de la région.

Le conflit israélo-palestinien est un des révélateurs de la police de la pensée qui s'est installée dans le monde académique français depuis plusieurs années, dans la continuité de l'invention de l'islamo-gauchisme pour disqualifier certains discours scientifiques.

Cela a pu engendrer des phénomènes d'autocensure chez les chercheurs, entravant notre réflexion intellectuelle et remettant en cause notre déontologie professionnelle, dans une conjoncture où celle-ci s'avère d'autant plus cruciale. Cette (auto) censure ne concerne d'ailleurs pas tout le monde puisque des collègues non spécialistes ont, quant à elles et eux, pu librement multiplier tribunes, articles et communiqués sans réelle contradiction.

La recherche libre, qui est une garantie du bon fonctionnement démocratique d'une société, a pour objectif d'informer et d'éclairer des réalités au moyen d'outils d'analyse historiques, géographiques, anthropologiques, sociologiques, économiques, juridiques et politiques. Ces outils nous permettent de produire des connaissances et des regards critiques et pluriels sur le monde.

Les dynamiques inquiétantes que nous observons au sein de la sphère académique reflètent un phénomène structurel plus large de répression des paroles et d'expressions de pensées non

hégémoniques. Les censeurs ont un biais idéologique qu'ils et elles imposent sans précaution, en refusant l'échange intellectuel, qui est au cœur de nos pratiques.

Notre communauté scientifique, constituée en large partie de précaires, doit dénoncer ce climat de menace qui engendre peur et autocensure au détriment de la libre expression de nos paroles, analyses et positions politiques. Notre éthique de chercheurs repose sur le droit à exposer nos travaux et analyses sans détournement, interruption et procès d'intention.

Nous souhaitons également réaffirmer notre droit de pouvoir soutenir des causes et exprimer nos solidarités à titre individuel, comme tout citoyen. Pour cela nous demandons à nos tutelles de veiller à ce que cessent les intimidations, diffamations et restrictions de la parole scientifique et que nos collègues puissent être protégés dans leur mission de diffusion des savoirs scientifiques.

La liste complète des 1350 signataires est accessible ici :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfvJoKtwz0N_h_m7BgbboBUuJK5WI9hZWCfjTgnX1DJpVtXCw/viewform?usp=sf_link